

318 *Journal Historique sur les*
corde de Sa Majesté Catholique.

8. Que tous ceux qui ont servi dans les troupes réglées de la Ville, auront la liberté de prendre parti dans les troupes de France, ou d'Espagne, ou qu'on leur permettra de se retirer où bon leur semblera.

Voilà en substance ce que contient la Capitulation de Barcelonne, en vertu de laquelle le même soir environ minuit, le Fort du Mont Jouï fut livré à Mr. de Guerchois, qui y entra avec une Garnison Françoisse de 800. hommes. Mais il est à remarquer que cette Capitulation ne fut point écrite: Mr. de Berwick n'ayant rien voulu promettre que verbalement, voulant par là engager les Barcelonnois de faire leur devoir, & d'avoir de la confiance en ce qu'il leur promettoit; en effet, il leur a tenu parole. A ce moment on apprend, que tout s'est aussi exécuté de bonne foi de la part des Barcelonnois, puisque la Ville & le Château de Cardonne se sont rendus à discrétion, vies & biens sauves; que les Rebelles armés dans la Campagne, se sont retirez chez eux, en sorte qu'il paroît que la tranquillité est rétablie dans toute la Catalogne. Le 13. à cinq heures du matin on aporta les Clefs de la Ville, & Mr. de Guerchi, qui se trouva Lieutenant Général de jour, ayant relevé Mr. de Sily, prit possession de la Place, & distribua les troupes, au nombre de 14. Bataillons, dans les Postes principaux. Le lendemain on désarma les Miquelets & Volontaires Catalans, qui faisoient partie de la Garnison, lesquels on renvoya avec Passeport chez eux, après leur avoir fait prê-
ter